

franz. Ambassadeuren]. Mademoiselle de l'Espinouse [=NN de Coriolis, Marquise d'Espinouse, Tochter von Pierre de Coriolis, Marquis de l'Espinouse] a la petite verolle, Mais sans danger graces a Dieu. On a pris la precaution, que Mad.<sup>e</sup> la Marquise [=Renée-Charlotte-Felicitée de Vintimille, die Gattin des obigen Marquis], et Mad.<sup>elle</sup> votre fille [Maria Helena Barbara? Zurlauben, die sich offenbar damals an der Ambassade aufhielt] sont a la Maison de Campagne pour les preserver de cette maladie."

Original - AH 64, 117-118 - Blatt 118<sup>V</sup> leer

50

1741 Februar 21., Lille<sup>1</sup>

A

SCHREIBEN VON RICHARDOT DE CHOISEY AN "[BEAT FIDEL] DE ZUR LAUBEN LIEUTENANT AU GARDE SUISSSES RUE DE L'UNIVERSITE FAUBOURG S<sup>T</sup> GERMAIN", PARIS

"J'ay ... [vu] votre lettre avec toute la joy imaginable et je n'ay pu m'empêcher de rire un peu de votre meprise J'ay mesme esté étonné que Ce soit f l e u r i qui vous est trompé puisque jusqu'ici je n'ay eu aucun camarade ... a valu[?]<sup>2</sup> Mais si vous avez fait une meprise m'ecrivant comme officier du regiment de navarre permette moy de vous dire que dans votre lettre vous en avez fait une pitette[?]<sup>3</sup> me demandant des nouvelles de M<sup>r</sup> de c r o e z e r[?]<sup>4</sup> nous sommes un peu trop éloigné l'un de l'autre pour avoir l'honneur de converser avec lui bien plus ie vous diray que je ne scay pas ou il est parceque nous sommes [dans] deux differants corps peut estre est il a ... [?]<sup>5</sup> avec le regiment de navarre peut-estre a ypre mais j'ignore entiere-ment dans lequel de Ces deux endroit il est je souhaiterois fort d'avoir l'honneur De vous embrasser et ce que vous me mandé de votre depart rendra peutestre la chose possible supposé que en revenant vous passez par quelque ville de [la franche-]comté parce que j'y peux me trouver en ce temps au pays [- das Geschlecht Richardot de Choisey war u.a. auch in der Franche-Comté an-sässig -] je voudrois bien scavoir des nouvelles a vous mander en recompence de celle que vous m'avez ecrite mais nous n'avons point qui n'ay d'abord passé ches vous le carnaval n'a pas laissé que d'estre brillant dans ce pays ici a cause du ...ranqu...[?]<sup>6</sup> et on ne s'attendoit point qu'il ... [?]<sup>7</sup> si fort il fait en ce pays un temps de printemps le bled et le pain diminue voila

les nouvelles que j'ay a vous ... [écrire] puisse t'elle vous estre agreable et Capable de vous dedomager de la bonté que vous aves eu de m'escrire et que j'espere que vous me feré l'honneur de continuer je vous souhaite tout Ce qui peut vous faire plaisir accordé moy votre amitie et quelque moment de votre loisir ...

un officier Du regiment m'a chargé de lui faire venir six livres de tabac de paris Celui qu'on a ici n'estant pas de son gout je vous prie de me mander si vous pouves vous charger de ... les faire acheter et les faire mettre au carrosse de paris a mon adresse je vous enverres l'argent aussitot que j'auré eu responce de vous j'en aurois pas osé vous prier de la Comission si j'estoit seur que D a u m a l ne fut pas parti".

- 1) Zur Datumszeile ist auf dem Adressenschildchen der Stempel "Lille" angebracht.
- 2) a veitai Text teilweise zerstört, teilweise nicht eindeutig lesbar.
- 3) une petite Könnte ev. als "petite" oder auch als "petisse" gelesen werden.
- 4) levoezee
- 5) estel a je voy avec
- 6) trangu
- 7) quel de l'ère libre

Original, mit Siegel - AH 64, 119-120

51

1716 Mai 5., Thal

A

SCHREIBEN VON [PFARRER] JOHANN KASPAR ENZLER, AN [ALT] AMMANN  
[UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT] BEAT JAKOB II.  
ZURLAUBEN, FREIHERR VON THURN UND GESTELLENBURG, ZUG

"Vor wenigen tagen habe ich von Herrn Landtvogt [im Rheintal, Hans Rudolf W e r d m ü l l e r] vernommen das er das Auffgenommene Testimonium betreffend die Kirchen[gut] Theilung zu Thaal denen ... Cantonen [=den im Rheintal reg. Orten] überschicket. Weilen aber Solches theils ohne praestierten Eydt, theils auch von einem Parteyischen Examinatoren ist gehalten, und auf Solche weis mir zum nachtheil möchte Gereichen, Also bin ich Genöthiget wider dises Examen solemmiter zu protestieren, und das so lang bis es einem Unpartheyischen inquisitoren zu undersuochen anbefohlen wird.<sup>1</sup>

Wan Erstens testiert Herr Landtvogt das die Kirchen an Capital habe fl. 19728: